

## La lettre technique MyEasyLab

# « La politique qualité dans les laboratoires d'analyse d'amiante »

**Q**uel texte réglementaire définit vos obligations en matière de qualité ?

**Thomas Belaud :** Nos laboratoires sont accrédités selon la norme ISO/CEI 17025<sup>(1)</sup> qui définit les exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'essais et d'étalonnage. Ces exigences englobent nos obligations en matière de qualité.

**En quoi cette accréditation est-elle une garantie de confiance pour vos clients ?**

**TB :** Notre accréditation suivant l'ISO/CEI 17025 signifie que nos compétences techniques passent obligatoirement par une évaluation rigoureuse. Une équipe d'évaluateurs vient sur place se rendre compte de la façon de travailler : matériels et conditions d'environnement, étalonnage des équipements, procédures, connaissance des règles de l'art applicables au secteur de l'analyse d'amiante. Tout est passé au crible de la norme et des documents d'application du COFRAC (jusqu'en 04/2018 : le « programme 144 »<sup>(2)</sup> pour ce qui concerne l'analyse d'amiante dans les matériaux solides). En outre, l'évaluateur responsable de l'équipe d'audit examine avec soin le manuel d'assurance qualité et l'ensemble du système de management de la qualité mis en place au sein du laboratoire.

**A quelle fréquence vos laboratoires sont-ils audités ?**

**TB :** Pour pouvoir maintenir leur accréditation, nos laboratoires sont audités une fois par an par leur organisme d'accréditation national. Il s'agit de l'IPAC pour notre laboratoire de Porto et du PCA pour celui de Malbork. Des évaluateurs du COFRAC participent à certains de ces audits. En plus de cet audit obligatoire, nous nous soumettons chaque année à deux autres évaluations : l'une concerne les aspects et compétences techniques, l'autre porte sur le système de management de la qualité. Pour mener ces évaluations, nous faisons appel à des experts internes au réseau Eurofins mais aussi à des organismes extérieurs.

**Comment garantissez-vous la compétence de vos collaborateurs ?**

**TB :** Tous nos techniciens suivent un parcours de formation complet avant d'être habilités à



**Thomas Belaud,**  
Ingénieur qualité  
laboratoires, Eurofins  
Asbestos Testing Europe

« Nous nous obligeons à aller au-delà des strictes exigences de nos accréditations »

leur poste. Pour conserver leur habilitation, ils participent tout au long de l'année à des contrôles qualité de routine et à des campagnes d'inter-comparaison : essais AIMS, LACS et RICE proposés par l'organisme britannique Health & Safety Laboratory, échantillons mystères... En tant que membres du réseau Eurofins, les laboratoires MyEasyLab ont un niveau d'exigence qualité très élevé. Au global, près de 20% du volume total d'analyses MyEasyLab sont réservés aux contrôles qualité !

**Vos ambitions en matière de qualité ?**

**TB :** Nos laboratoires sont équipés des matériels les plus récents et ils bénéficient d'équipes compétentes et impliquées. Nous nous obligeons à aller au-delà des strictes exigences de nos accréditations : nous avons déjà intégré les recommandations du nouveau guide technique d'accréditation LAB GTA 44<sup>(3)</sup>. Chez MyEasyLab, nous avons donc tous les atouts pour atteindre les meilleurs niveaux de fiabilité et de qualité. ■

(1) ISO/CEI 17025 : « Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'essais et d'étalonnage »

(2) Programme 144 « Essais concernant la recherche d'amiante dans les matériaux et dans l'air »

(3) LAB GTA 44 : Guide Technique d'Accréditation « Recherche d'amiante dans les échantillons massifs »

**Le point de vue de l'assureur :**



Un diagnostic parfait n'est pas toujours suffisant pour éviter une mise en cause. Si le contrat d'assurance d'un diagnostiqueur immobilier doit répondre à une obligation minimale de garanties, il doit également prendre en compte celles de ses fournisseurs. En effet, une analyse complète de la chaîne des responsabilités nous semble essentielle dans le cadre de diagnostics amiantes.

Par leurs accréditations et du fait des accords de libre circulation des services au sein de l'UE, les garanties portées par les laboratoires MyEasyLab répondent aux exigences des diagnostiqueurs immobiliers.

Thierry BARLE, associé  
Cabinet Condorcet,  
www.cabinetcondorcet.com  
Leader de l'assurance des Diagnostiqueurs immobiliers

Plus d'informations sur [www.myeasylab.fr](http://www.myeasylab.fr)

